

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2020 DAC 642 Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public avec l'association Théâtre Paris 14 (14ème)

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique culturelle municipale, la Ville de Paris a décidé de confier à l'Association Théâtre Paris 14, située dans le 14^{ème} arrondissement, au 20, rue Marc Sangnier, des locaux, propriétés de la Ville.

La mise à disposition de ces locaux à l'Association Théâtre Paris 14 est régie par une CODP présentée au Conseil de Paris des 4, 5 et 6 février 2019 et qui court jusqu'au 31 décembre 2023.

Cet avenant à la CODP a pour objectif d'autoriser l'Association Théâtre Paris 14 à disposer d'un jardin attenant au Théâtre 14 de 1000m², comme espace d'agrément, son entretien restant à la charge de la Ville de Paris, ainsi que 5 caves de 10m², chacune en sous-sol, réservées à des espaces de stockages complémentaires.

La redevance annuelle est fixée à 1.200 euros hors charges que l'occupant s'engage à verser annuellement à terme à échoir. L'estimation de la valeur locative étant relevée à 142.200 euros, l'aide en nature consentie à l'occupant s'élève ainsi à 141.000 euros.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public annexé au présent projet.

La Maire de Paris